



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## rentes viagères

Question écrite n° 7581

### Texte de la question

M. Philippe Pemezec appelle à nouveau l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la revalorisation de certaines rentes à garantie fixe. En effet, beaucoup de contrats « à garantie fixe » ont pour conséquence la constance du montant de la rente durant toute la durée de vie du rentier, parfois augmenté par les majorations légales dont les pourcentages sont déterminés chaque année par la loi de finances. Il souhaiterait savoir si la loi de finances 2007 comporte une revalorisation des rentes constituées auprès de la CNP, des caisses autonomes mutualistes ainsi que des compagnies d'assurances vie et connaître, éventuellement, les raisons pour lesquelles cette revalorisation n'aurait pas eu lieu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Pemezec](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7581

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2007, page 6324

**Question retirée le :** 4 décembre 2007 (Fin de mandat)